

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 février 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

En vue de la création d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Maximilien de Robespierre et Emile Zola à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine doit acquérir un certain nombre de propriétés. Cette opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté n° 98-308 en date du 8 janvier 1998.

Parmi les biens à acquérir figure, notamment, un immeuble appartenant aux conjoints Bonnafet et situé 6, rue Cuzin à Vaulx en Velin.

Il s'agit d'un bâtiment de deux niveaux sur cave à usage d'habitation ainsi que de la parcelle de terrain de 77 mètres carrés comportant, en partie, cette construction à détacher d'une propriété actuellement cadastrée sous le numéro 624 de la section BC.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit immeuble serait acquis au prix de 488 175 F comprenant une indemnité de remploi de 63 675 F et admis par les services fiscaux.

En outre, la communauté urbaine de Lyon prendrait en charge les travaux suivants estimés à 72 000 F environ :

- le rétablissement au nouvel alignement de tous les réseaux existants,
- la démolition et la reconstruction du mur de clôture avec deux piliers,
- la dépose et la repose du portail existant ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté n° 98-308 en date du 8 janvier 1998 ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0035.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,